



Retraite dirigeant bénévole

Par **duranta**, le **12/06/2014** à **12:08**

Bonjour,

je suis indemnisé ARE par pole emploi.

Je vais créer mon entreprise sous forme d'EURL avec option à l'IS dont je serai gérant et associé unique. Pour bénéficier du maintien total de l'ARE je vais ne pas prendre de rémunération sur 2014 et sur 2015 (ni salaire, ni dividende)

Question : l'absence de rémunération n'aura-t-elle pas pour conséquence que je n'aurai validé aucun trimestre pour la retraite de base ? (je pense à 2015 notamment). Comment remédier à cela ?

Merci par avance

Par **moisse**, le **12/06/2014** à **17:12**

Bonsoir,

Commencez-donc par lire ceci :

<http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-aides-financieres-a-la-creation-d-entreprise-@/suarticle.jspz?id=27043>